

montrèrent plus loyaux que les Anglais eux-mêmes pendant l'invasion américaine et combattirent bravement.

Le Conseil législatif ne tarda pas à se rendre impopulaire. Il siégeait à huis-clos, ses membres s'engageaient par serment à garder le secret des délibérations et il passa des ordonnances tyranniques. Ainsi, les lois sur la milice, passées en 1777, contenaient des dispositions révoltantes : elles obligeaient tous les habitants au service militaire, pendant un temps indéfini, leur imposaient de lourdes charges, et les forçaient de cultiver les terres de leurs voisins, partis pour l'armée.

Les Canadiens se plaignirent naturellement des ordonnances du Conseil, et le nouveau gouverneur, Haldimand, attribuant ces légitimes protestations à l'esprit de révolte, répondait comme Roboam, en redoublant les corvées et en faisant emprisonner les Canadiens par douzaines, sur les moindres soupçons.

Cette tyrannie dura jusqu'en 1783 ; mais tout en réclamant le redressement de griefs cent fois pires que ceux de 1837, les Canadiens ne se départirent point d'une opposition purement constitutionnelle.

Lorsque lord Dorchester revint au Canada pour la deuxième fois en 1786, il y trouva les esprits dans le malaise et l'agitation. *L'acte de Québec* excellent en soi, mais appliqué de cette façon, était tombé dans le discrédit, et Canadiens et Anglais étaient presque unanimes à demander l'établissement d'un gouvernement constitutionnel. Le gouverneur convoqua immédiatement le Conseil législatif, qui forma différents comités chargés de faire enquête sur toutes les branches de l'administration ; puis, les rapports de ces comités furent envoyés à Londres.

En 1791, le roi, qui était sympathique aux Canadiens, attira l'attention de son parlement sur la nécessité de réorganiser le gouvernement de la colonie, et la même année, le célèbre William Pitt fit adopter un projet de constitution qui introduisait au Canada le gouvernement constitutionnel.

Grâce à leur attitude énergique, mais toujours loyale, les Canadiens triomphaient encore une fois, et obtenaient une réforme que la violence aurait empêché le gouvernement britannique de leur concéder.

1791 - 1840

#### GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL

La constitution de 1791 divisait la colonie en deux provinces :